

# **REGISTRE**

# **D'ACCESSIBILITÉ**

## **VESTIAIRES SPORTIFS**

## **FRÉGOUVILLE**



**Etablissement de 5<sup>ème</sup> catégorie**

**RENSEIGNEMENTS  
SUR L'ÉTABLISSEMENT  
RECEVANT DU PUBLIC**

Raison sociale : Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine

ZA du Pont Peyrin – Rue Louis Aygobère – 32600 L'ISLE JOURDAIN

Nom de l'établissement : **Vestiaires sportifs de Frégouville**

Adresse : Au Village

Code postal : 32490

Ville : FRÉGOUVILLE

Téléphone : 05 62 07 71 16

Courriel : [accueil@ccgascognetoulousaine.com](mailto:accueil@ccgascognetoulousaine.com)

Nom du représentant de la personne morale : Le Président

Siret : 200 023 620 00012

Activité : Type X

Etablissement fait-il partie de la 5<sup>ème</sup> catégorie : OUI  NON

Effectif de l'ERP :                      Personnel :                      Public :                      Total : personnes

L'ERP possède plusieurs niveaux (étages et/ou sous-sol) : OUI  NON

Permis de construire : PC N° 032 134 21 A1009 du 21 octobre 2021

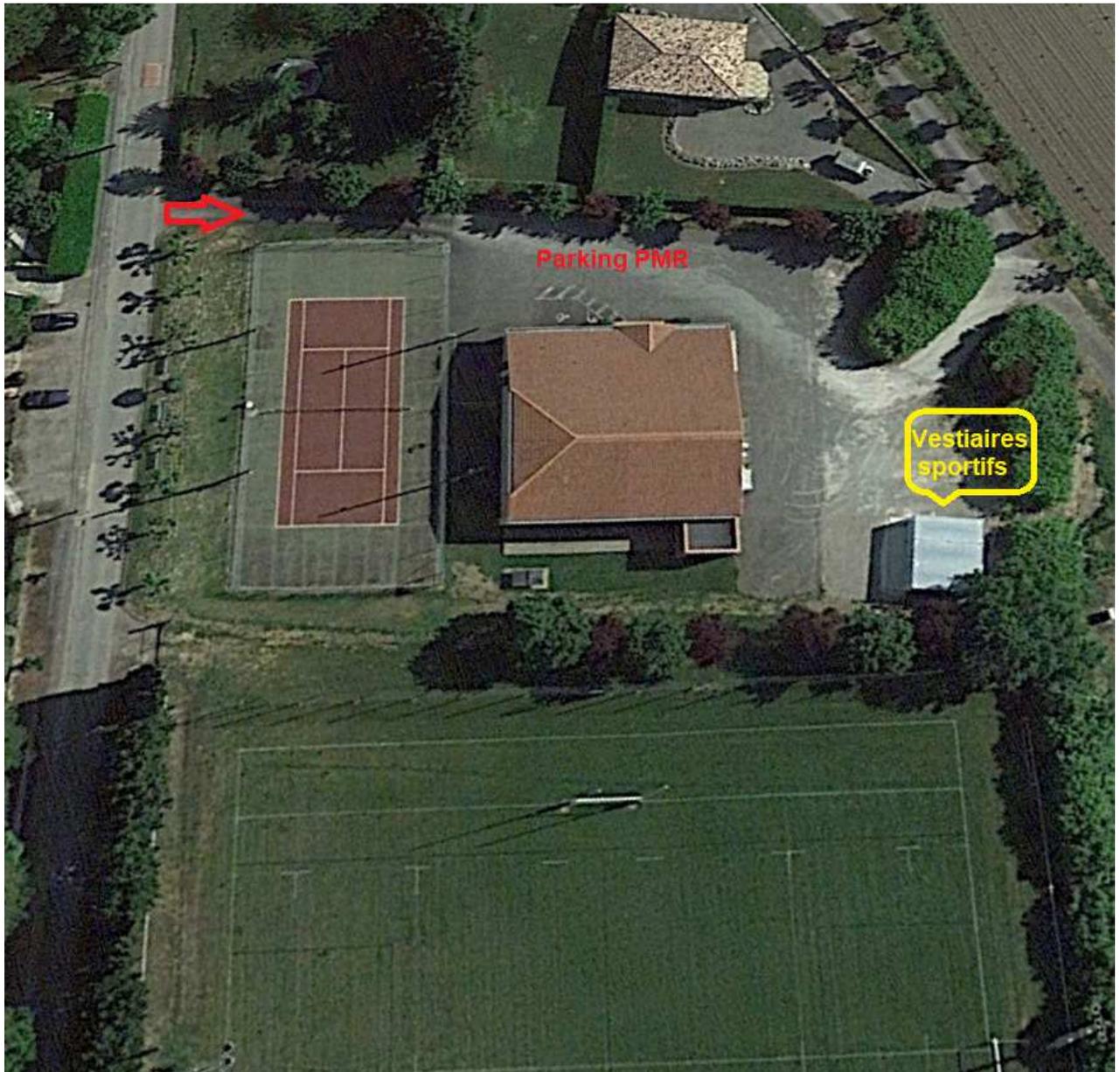
Un document tenant lieu d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) a été établi : NON

Si oui à quelle date :

Existe-il un registre de sécurité : OUI  NON

**MODALITÉS D'ACCÈS  
AUX PRESTATIONS DE  
L'ÉTABLISSEMENT**

# PLAN



**DOCUMENT D'AIDE A  
L'ACCUEIL DES  
PERSONNES  
HANDICAPÉES**

## Bien accueillir les personnes handicapées

### I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- ➔ Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- ➔ Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- ➔ Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- ➔ Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

### II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

#### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + Les déplacements ;
- + Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- + La largeur des couloirs et des portes ;
- + La station debout et les attentes prolongées ;
- + Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



#### 2) Comment les pallier ?

- ➔ Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- ➔ Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- ➔ Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

### III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

#### A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

##### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + La communication orale ;
- + L'accès aux informations sonores ;
- + Le manque d'informations écrites.



##### 2) Comment les pallier ?

- ➔ Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- ➔ Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- ➔ Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple. • Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- ➔ Proposez de quoi écrire.
- ➔ Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

#### B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

##### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + Le repérage des lieux et des entrées ;
- + Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- + L'usage de l'écriture et de la lecture.



##### 2) Comment les pallier ?

- ➔ Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- ➔ Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- ➔ S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- ➔ Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- ➔ Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- ➔ Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- ➔ Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- ➔ Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- ➔ N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

### IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



#### A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

##### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- + Le déchiffrement et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- + La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- + Le repérage dans le temps et l'espace ;
- + L'utilisation des appareils et automates.

##### 2) Comment les pallier ?

- ➔ Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- ➔ Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- ➔ Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- ➔ Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- ➔ Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

#### B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

##### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + Un stress important ;
- + Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- + La communication.

##### 2) Comment les pallier ?

- ➔ Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- ➔ Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- ➔ En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

Conçu par la DMA en partenariat avec :  
APAJH, CDCF, CFPSAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEI.

Conception- Réalisation : MTES-MCT/SG/SPSSI/ATL2/Benoît Cudelou

# **LA NOTICE D'ACCESSIBILITÉ**

## SOMMAIRE

	Concerné	Non concerné
<u>Page 3 : Fiche demandeur</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<u>Page 4 : Repérage visuel du bâtiment</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<u>Page 5 : Cheminements extérieurs au bâtiment, mais à l'intérieur de la parcelle</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<u>Page 6 : Stationnement parking dans la parcelle privée</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<u>Page 7 : Accès au bâtiment ou aux dispositifs de commande</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<u>Page 8 : Plan incliné permanent</u>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<u>Pages 9 à 14 : Plans inclinés amovibles</u>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<u>Page 15 : Portes</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<u>Page 16 : Circulations intérieures (entre les cloisons et le mobilier)</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<u>Page 17 : Escaliers</u>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<u>Page 18 : Ascenseur</u>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<u>Page 19 : Elévateur</u>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<u>Page 20 : Banque d'accueil</u>		<input checked="" type="checkbox"/>
<u>Page 21 : Bureau d'accueil</u>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<u>Page 22 : Accès aux dispositifs de commandes</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<u>Pages 23 à 28 : Toilettes sanitaires</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<u>Page 29 : Douches</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<u>Pages 30 à 31 : Cabines de change – vestiaires</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<u>Pages 32 à 33 : Chambre</u>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<u>Page 34 : Informations</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<u>Page 35 : Eclairage</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<u>Page 36 : Listes des mises aux normes à réaliser (s'il y a lieu) (ERP existants)</u>		
<u>Page 37 : Agenda d'accessibilité programmé</u>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<u>Page 38 : Demande de dérogation(s)</u>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<u>Page 39 : Engagement du Maître d'ouvrage et du maître d'oeuvre</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<u>Pages 40 à 45 : Annexes et plans détaillés (pour information)</u>		

**Ne pas joindre à la suite les pages qui ne concernent pas votre projet**

# Le demandeur et l'établissement

**Dénomination de l'établissement :**

CONSTRUCTION DE VESTIAIRES SPORTIFS ET MODULAIRE

**Maîtrise d'ouvrage (Nom ou raison sociale) :**

Communauté de Communes de la GASCOGNE TOULOUSAINNE

**Maîtrise d'œuvre (Nom ou raison sociale de l'architecte) :**

Atelier d'architecture Giavarini & Villeneuve  
32200 GIMONT

**Organisme de contrôle et missions confiées s'il est déjà choisi :**

**Personne à contacter pour obtenir des précisions sur mon projet et ou solliciter des documents ou complémentaires :**

Nom : Franck Villeneuve

**I - Descriptif synthétique du projet ou des travaux :**

Le projet prévoit la mise en place de bâtiment modulaire à titre provisoire destiné à abriter des vestiaires et sanitaires pour activités sportives.

# Repérage.

**X** Signalisation adaptée permettant le repérage et l'orientation  
Enseigne visible et lisible de loin et de près :

## Visibilité :

**X** Vision et lecture possible en position debout et assise  
**X** Absence de reflets, éblouissements, contre-jour  
**X** Si situé à plus de 2,20 m, permet de s'approcher à moins d'1  
mètre

## Lisibilité :

**X** Contraste visuel par rapport au fond  
**X** Hauteur mini des éléments relatifs à l'orientation : 15 mm  
**X** Entrée facilement repérable

# Cheminements extérieurs au bâtiment à l'intérieur de la parcelle en liaison avec les cheminements du Domaines Public et/ou un parking privé PMR

X Le sol du cheminement, entre le domaine public et l'entrée du commerce, est non meuble, non glissant et ne présente aucun obstacle

Préciser le type de revêtement :

X Horizontal et sans ressaut

X Il est contrasté ou comporte un repère continu tactile sur toute sa longueur

Préciser le type de repère utilisé :

X Signalisation permettant le repérage et l'orientation :

- À l'entrée du terrain
- A chaque croisement de largeur correspondant à 1,50 m de diamètre
- Vision et lecture possible en position debout et assise
- Absence de reflets, éblouissements, contre-jour
- Si situé à plus de 2,20 m, permet de s'approcher à moins d'1 mètre
- Contraste visuel par rapport au fond
- Hauteur mini des éléments relatifs à l'orientation : 15 mm, autres éléments 4,5 mm
- Recours à des icônes/ pictogrammes normalisés

Lesquels :

X Largeur optimale 1.40 m, peut être réduit ponctuellement à 1.20 m (sur l'existant 1,20m et ponctuellement à 0,90 m)

X Dévers < 2 % (<3% sur l'existant)

X Absence d'obstacle

Escalier de moins de 3 marches avec contraste visuel première et dernière contremarche, nez de marche contrasté antidérapant, bande d'éveil de vigilance tactile

Escalier de 3 marches ou plus avec main courante (diam 4cm section ronde recommandée), contraste visuel première et dernière contremarche, nez de marche contrasté antidérapant, bande d'éveil et de vigilance, hauteur <=16cm, profondeur giron >=28cm

Croisement d'un itinéraire de véhicules avec dispositif d'éveil de vigilance pour piétons, signalisation conducteurs, éclairage

- Dispositif d'alerte au risque de chute pour tout dénivelé de plus de 0,25m situé à moins de 0,90m d'un cheminement (exemple : bordurette chasse-roue ou massif de fleurs)

# Stationnement privé (ou public si ERP même gestionnaire que la voirie)

X Si l'établissement dispose d'un parking privatif, il comporte au moins 1 place réservée aux personnes handicapées (au moins 2 % de places réservées PMR), 3,30 m de large, 6,20 m de long (pour faciliter le déchargement des fauteuils par l'arrière si parkings organisés en bataille ou en épis), sans empiéter sur la circulation piétonne (5,00m à défaut sur l'existant)

Pente moins de 2 % (moins de 3 % pour l'existant)

Place de stationnement située le plus proche possible de l'entrée

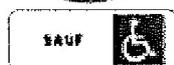
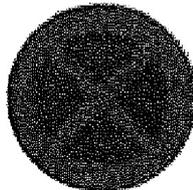
Signalisation peinture : 2 pictogrammes à l'entrée de l'emplacement

Si contrôle d'accès, doit être adapté à tout type de handicap par signalisation sonore ou visuelle (possibilité de visualiser le conducteur, et boucle d'induction magnétique intégrée)



*Préciser si signalisation horizontale contrastée autre que peinture (en fonction du revêtement) :*

X Signalisation panneau : type B6a1 + M6h



# Accès au bâtiment

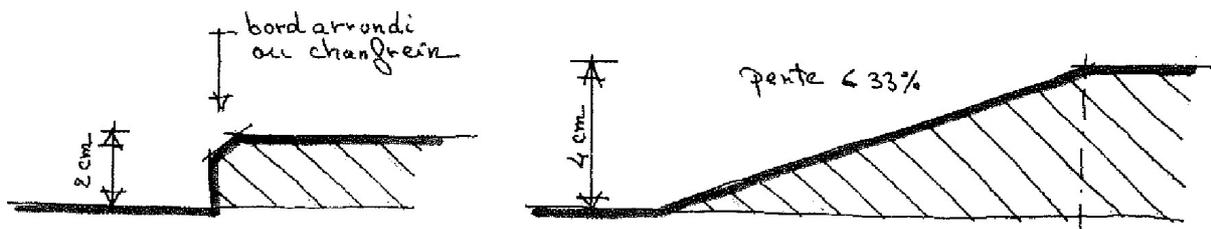
X L'établissement est accessible de plain-pied, sans ressaut

Si difficulté : avec un ressaut conforme (inférieur à 2 cm ou jusqu'à 4 cm avec pente)

X Le seuil de la porte, les grilles et essuie-pieds ne bloquent ni la roue d'un fauteuil, ni la canne d'un malvoyant (espace < 2cm)

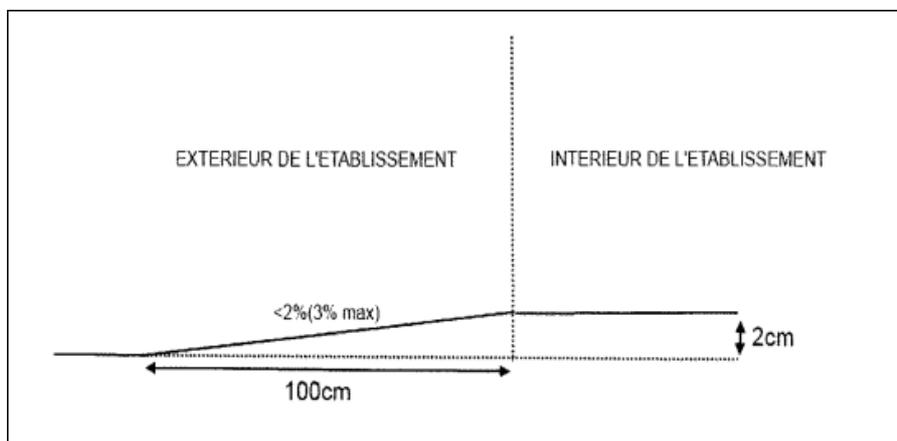
Présence d'un palier de repos devant la porte (< 2 % (< 3 % sur l'existant) de dimension adaptée en fonction du sens d'ouverture de ta porte

(1,20m x 1,40m si on pousse la porte vers l'intérieur — 1,20m x 2,20m si on la tire vers l'extérieur)



Recommandation : pas de ressaut

(Prévoir une légère pente pour l'écoulement des eaux pluviales)



# Portes

X Largeur m 0.90 (>0,80 m dans le bâti existant), passage utile  $\geq 0,83$  m ( $\geq 0,77$  dans le bâti existant)

Portes d'entrée double battant dont aucun n'a seul un passage suffisant sur l'existant : présence d'une sonnette à 1,00m du sol accessible pour assistance humaine à l'ouverture

X Espaces de manœuvre de porte de chaque côté (à plat ou pente < 2% (3% dans le bâti existant) sauf pour les portes automatiques):

- Ouverture en poussant : longueur mini de 1,70 m x largeur 1,20 m
- Ouverture en tirant : longueur mini de 2,20 m x largeur 1,20 m

Ouverture automatique, et/ou facile

Commande d'ouverture située entre 0,90 m et 1.30m de hauteur

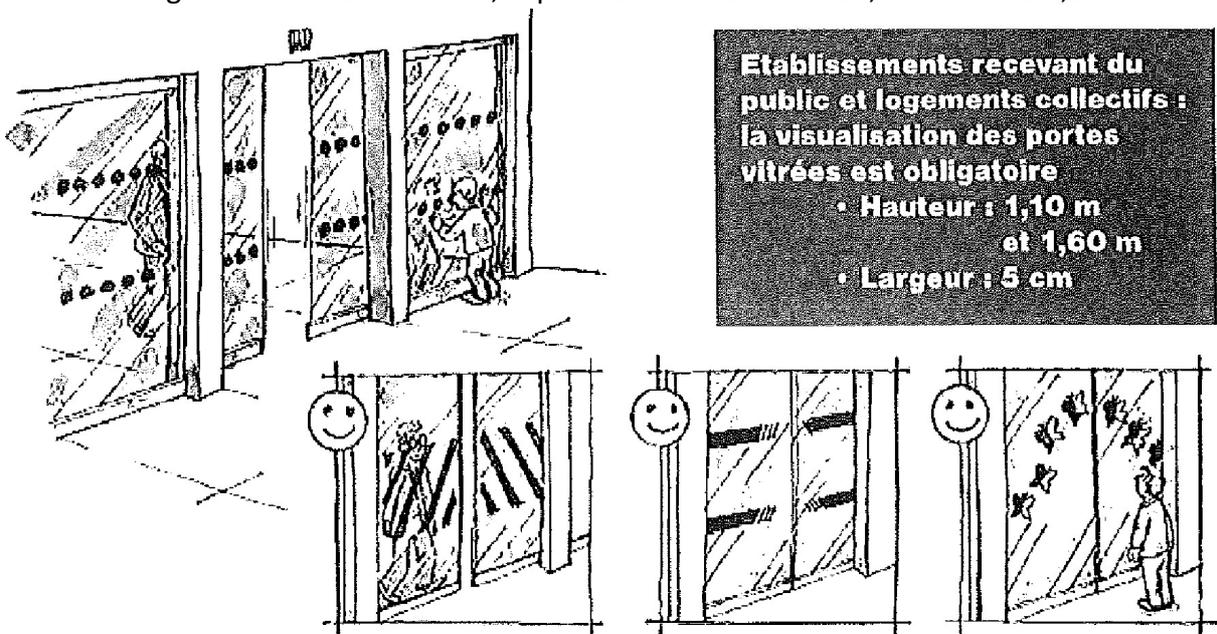
Extrémité des poignées à au moins à 0,40 m d'un angle rentrant

Portes d'entrée vitrées repérables à l'aide d'éléments visuellement contrastés : bandes contrastées à 1,10 m et 1,60 m de hauteur

## Équipements adaptés et sécurité

■ Portes de plusieurs vantaux

La largeur minimale du vantail, la plus couramment utilisée, doit être de 0,90 m



## Circulations intérieures

**X** Circulations principales : largeur minimale de 1,40 m mais peut être réduite à 1,20 m dans le bâti existant, voire 1,00m si cercle de retournement tous les 6m ; possibilité de passages ponctuel à 1,20m de large, voire à 90cm sur l'existant

- Rampe amovible (existant) ou permanente (pentes idem que celles indiquées plus haut)

Espaces de manœuvres avec possibilité de demi-tour (au bout des allées par exemple)

**X** Largeur des portes intérieures >0,90 m avec 83cm minimum de passage (0,80 m pour le bâti existant avec 77cm de passage minimum)

Porte repérable et visible : contraste visuel et repérage des parties vitrées

Type de repérage : \_\_\_\_\_

Poignée de porte facilement préhensible en position debout et assise

Espace de manœuvre de portes intérieures :

- Ouverture en poussant : longueur mini de 1,70 m x largeur 1,20 m
- Ouverture en tirant : longueur mini de 2,20 m x largeur 1,20 m

**X** Revêtements de sols, plafonds et murs conformes à l'article 9 des arrêtés (aire d'absorption acoustique >25 % des surfaces sol+mur+plafond)

# Toilettes

## ✘ Concerné

X Porte avec passage utile  $>0,83\text{m}$  ( $0,77\text{m}$  dans l'existant)

Si présence d'un sas, prévoir espaces de manœuvre de portes

X Barre de ferme-porte (manuel recommandé)

X Espace de giration de  $1,50\text{m}$  de diamètre à l'intérieur avec chevauchement possible de  $15\text{cm}$  sous le lavabo, ou, à défaut (si difficulté technique avérée), **à l'extérieur devant la porte (ou à proximité dans l'existant)**

X Espace d'usage de  $1,30\text{m}$  sur  $0,80\text{m}$  à côté de la cuvette en dehors du débattement de la porte, et en face et sous le lavabo ou lave-main

En recommandation : un rectangle d'usage, soit de chaque côté de la cuvette, soit entre 2 cuvettes dans la même pièce, soit à gauche dans une pièce et à droite dans une autre, afin de permettre le transfert indifféremment des deux côtés

X Hauteur de la cuvette entre  $0,45$  et  $0,50\text{ m}$

X Positionnement de l'axe de la cuvette :

entre  $0,40\text{m}$  et  $0,45\text{m}$  de la barre de transfert (obligatoire dans le neuf, recommandé dans l'existant)

à  $0,60\text{m}$  du mur dorsal (recommandé)

X Barre d'appui (de transfert) entre  $0,70$  —  $0,80\text{ m}$  de hauteur, éventuellement rabattable

X Lavabo (ou, à défaut, lave-mains si présence d'un lavabo à l'extérieur) à l'intérieur des toilettes à une hauteur inférieure à  $0,85\text{m}$ , avec un vide en dessous d'une hauteur  $\geq 0,70\text{m}$  et une profondeur  $\geq 0,30\text{m}$ , dont la commande de robinetterie est située à au moins  $0,40\text{m}$  d'un angle de mur rentrant (obligatoire dans le neuf, recommandé dans l'existant)

X Patère à  $1,10\text{ m}$  du sol (recommandation)

X Signalisation par pictogramme en relief, avec l'indication du sens du transfert (si les deux possibilités existent dans le neuf)

# Engagement du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre

Je soussigné, **Monsieur IDRAC, Président de la Communauté de commune de la Gascogne Toulousaine maître d'ouvrage,**

m'engage à respecter les règles d'accessibilité aux personnes handicapées sur le projet défini ci avant

Date et signature

17/5/2021



Je soussigné, **M. Franck VILLENEUVE, maître d'œuvre,**  
m'engage à respecter les règles d'accessibilité aux personnes handicapées sur le projet défini ci avant

Date et signature

04 Mai 2021

# **ATTESTATION D'ACCESSIBILITÉ**



# Qualiconsult

## Attestation de vérification de l'accessibilité aux personnes handicapées

### MISE EN PLACE BUNGALOW SERVANT DE VESTIAIRES CC DE LA GASCOGNE TOULOUSAIN

D243  
32490 FREGOUVILLE

N ° d'affaire	Date rapport	Chrono affaire
031322100996	28/06/2022	7

Chargé(e) d'affaire

Sophie KEBALO

---

1 Rue de la Paderne - 31170 TOURNEFEUILLE

Tél : 05.34.51.61.10 Fax : 05.34.51.61.11 - Courriel : toulouse.qc@qualiconsult.fr

Siège social. Vélizy Plus - 1 bis rue du Petit Clamart- Bât E- 78140 VELIZY VILLACOUBLAY —Tél. : 01 40 63 75 75 - Fax : 01 45 30 39 62

SASU au capital de 1 440 000 € - R.C.S B 401 449 855 - SIRET 401 449 855 00535 -APE 7120 B - TVA Intracommunautaire FR 02 401 449 855

---



Qualiconsult

## Attestation de vérification de l'accessibilité aux personnes handicapées

Construction d'établissement recevant du public (ERP) soumise à Permis de Construire

A transmettre par le maître d'ouvrage à l'autorité administrative ayant délivré le permis de construire et au maire avec la déclaration d'achèvement des travaux et délivrée par un contrôleur technique ou un architecte au maître de l'ouvrage en application des articles L. 122-9 et R. 122-30 du code de la construction et de l'habitation.

Je soussigné(e) Sophie KEBALO de la société QUALICONSULT, en qualité d'organisme de contrôle technique au sens du CCH art. L 125-1, titulaire d'un agrément ministériel l'habilitant à intervenir sur les bâtiments.

Atteste que par contrat de vérification technique n°031322100996 en date du 03/11/2021 la Société : CC DE LA GASCOGNE TOULOUSAINNE, maître de l'ouvrage de l'opération de construction située à D243, 32490 FREGOUVILLE:

**Mise en place de bâtiment modulaire composé d'un vestiaire et de douches communs ainsi qu'un sanitaire. Création d'une rampe extérieure.**

Réf. Du PC : n ° PC 032 13421 A1009

Date du dépôt de la demande de PC : 21/10/2021

Date du PC :'

Modificatifs éventuels

a confié, à QUALICONSULT qui l'a réalisé, une mission de vérification technique après travaux visant à vérifier si les travaux réalisés (dans le cadre du PC référencé ci-dessus) respectent les règles d'accessibilité qui leur sont applicables.

Nota : les règles d'accessibilité applicables sont les règles en vigueur rappelées ci-dessous auxquelles sont jointes les éventuelles dérogations propres à l'opération et citées ci-après.

Nombre de bâtiments, équipements ou locaux séparés:

○ Règles en vigueur considérées :

■ Articles R 162-8 à R 162-11 du Code de la construction et de l'habitation

Arrêté du 20 avril 2017 modifié relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public lors de leur construction et des installations ouvertes au public lors de leur aménagement.

○ **Documents remis au vérificateur et pris en compte dans le cadre de sa mission :**

- PC40 du 09/04/2021 : Dossier sécurité incendie
- PC39 du 29/04/2021 : Dossier accessibilité PMR

○ **Solutions d'effet équivalent accordées, telles que portées à la connaissance du vérificateur:** NEANT

➤ A l'issue de sa visite de vérification, réalisée selon les termes et conditions du contrat précité et qui s'est déroulée le 28/06/2022, le vérificateur récapitule sur la liste ci-après ses constats formulés ainsi :

- ➔ **R** Le vérificateur a constaté, sur les travaux réalisés, le respect de la règle d'accessibilité applicable(\*).
- ➔ **NR** Le vérificateur a constaté sur les travaux réalisés une ou des dispositions qui ne respectent pas la règle d'accessibilité applicable (\*).
- ➔ **SO** La disposition considérée est Sans Objet pour la présente opération,

Date : 28/06/2022

Sophie KEBALO



(\* ) Voir commentaire général CGOI page suivante.

## LISTE DES CONSTATS

### Commentaires généraux

CG 01	Certaines règles sont essentiellement d'ordre qualitatif et ne font pas l'objet de référentiel technique commun précis. Les avis R ou NR portés à leur sujet par le vérificateur sont donc à considérer comme présomptions de respect ou de non-respect, établies selon sa propre appréciation des dispositions constatées, et ne préjugent pas d'interprétations contraires.
CG 02	Mention des éventuels locaux ou parties du bâtiment qui n'ont pu être visités : NEANT

### Récapitulatif des commentaires particuliers

#### 1. Généralités

Pas de commentaire particulier

#### 2. Cheminements extérieurs

Pas de commentaire particulier

#### 3. Stationnement automobile

Pas de commentaire particulier

#### 4. Accès à l'établissement ou à l'installation

Pas de commentaire particulier

#### 5. Accueil du public

Pas de commentaire particulier

#### 6. Circulations intérieures horizontales

Pas de commentaire particulier

#### 7. Circulations intérieures verticales

Pas de commentaire particulier

#### 8. Tapis roulants, escaliers et plans inclinés mécaniques

Pas de commentaire particulier

#### 9. Revêtements de sols, murs et plafonds

Pas de commentaire particulier

#### 10. Portes, portiques et sas

Pas de commentaire particulier

#### 11. Locaux ouverts au public, aux équipements et dispositifs de commande

Pas de commentaire particulier

#### 12. Sanitaires

CP 1201	Non posé lors de notre visite
---------	-------------------------------

13. Sorties

Pas de commentaire particulier

14. Éclairage

Pas de commentaire particulier

15. Dispositions spécifiques applicables à certains types d'établissements (articles 16 à 19)

Pas de commentaire particulier

16. Établissements recevant du public assis

Pas de commentaire particulier

17. Établissements comportant des locaux d'hébergement

Pas de commentaire particulier

18. Cabines et espaces à usage individuel

CP 1801	Non osé lors de notre visite
CP 1802	Non osé lors de notre visite
CP 1803	Non osé lors de notre visite
CP 1804	Non osé lors de notre visite

19. Caisses de paiement et dispositifs ou équipements disposés en batterie ou en série

Pas de commentaire particulier

Établissement recevant du public neuf : Demande de pc 01/07/2017  Points examinés	Constats	Commentaires	N° du commentaire
<b>1. Généralités</b>			
Appréciation de synthèse sur le respect de l'arrêté			
<b>2. Cheminements extérieurs</b>			
Largeur 1,40 m	R		
Rétrécissements ponctuels 1,20 m	R		
Dévers ≤ 2 %	R		
Pentes			
✓ Existence de pente à chaque dénivellation du cheminement accessible aux personnes en fauteuil roulant	R		
✓ Pente < 4%	R		
✓ Pente entre 4 et 5 % : palier de repos tous les 10 m	R		
✓ Paliers de repos en haut et en bas de chaque pente	R		
✓ Pas de ressauts en bas et en haut d'un plan incliné	R		
Caractéristiques des paliers de repos			
✓ 1,20 x 1,40 m	R		
✓ Paliers horizontaux au dévers près	R		
Seuils et ressauts			
✓ ≤2 cm (ou 4 cm si pente < 33%)	R		
✓ Arrondis ou chanfreinés	R		
✓ Ressauts successifs			
○ Distance entre deux ressauts successifs ≥ 2,50 m	R		
Espaces de manœuvre de porte			
✓ Emplacements	R		
✓ Dimensions	R		
Espaces d'usage			
Sols non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue	R		
Cheminement libre de tout obstacle			
Protection si rupture de niveau ≥ 0,25 m à moins de 0,90 m	R		
<b>4. Accès à l'établissement ou à l'installation</b>			
Accès principal accessible en continuité avec le cheminement extérieur accessible			

✓ Accès horizontal et sans ressaut	R		
✓ Si ressaut			
o $\leq 2$ cm (ou 4 cm si pente < 33%)	R		
o Arrondis ou chanfreinés	R		
Repérage des entrées principales			
✓ Facilement repérables et détectables	R		
Dispositifs d'accès au bâtiment			
✓ Facilement repérable par un contraste visuel ou une signalétique et non situé dans une zone d'ombre	R		
✓ Signaux liés au fonctionnement des dispositifs d'accès : sonores et visuels	R		
Atteinte des systèmes d'accès et dispositif de commande manuelle			
✓ A plus de 40 cm d'un angle rentrant ou d'un obstacle au fauteuil	R		
✓ Hauteur comprise entre 0,90 et 1,30 m	R		
<b>6. Circulations intérieures horizontales</b>			
Largeur de la circulation			
✓ $\geq 1,40$ m	R		
✓ Rétrécissements ponctuels $\geq 1,20$ m	R		
Dévers $\leq 2$ %	R		
Caractéristiques des paliers de repos			
1,20 x 1,40 m	R		
✓ Paliers horizontaux au dévers près	R		
Seuils et ressauts			
✓ $\leq 2$ cm (ou 4 cm si pente < 33%)	R		
✓ Arrondis ou chanfreinés	R		
Espaces de manœuvre avec possibilité de 1/2 tour			
✓ Emplacements	R		
✓ Dimensions : $\varnothing 1,50$ m	R		
Espaces de manœuvre de porte			
✓ Emplacements	R		
✓ Dimensions	R		
Espaces d'usage			

✓ Devant chaque équipement ou aménagement	R		
✓ Dimensions : 0,80 m x 1,30 m	R		
Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue	R		
Trous en sol : Ø ou largeurs ≤ à 2 cm	R		
Cheminement libre de tout obstacle			
Bornes, mobiliers et poteaux répondent à l'annexe 5	R		
<b>10. Portes, portiques et sas</b>			
Largeur des portes principales et des portiques			
✓ ≥ 0,90 m et ≥ 0,83 m de passage utile pour les locaux ou zones recevant moins de 100 personnes	R		
✓ ≥ 0,80 m et ≥ 0,77 m de passage utile pour les portes des sanitaires, cabines et espaces à usage individuel non adaptés	R		
✓ Espace de manœuvre de portes devant chaque porte	R		
Poignées des portes			
✓ Facilement préhensibles	R		
✓ Extrémité à plus de 40 cm d'un angle rentrant ou d'un obstacle au fauteuil (sauf portes ouvrant uniquement sur un escalier et portes des sanitaires, douches et cabines non adaptées)	R		
✓ Effort pour ouvrir une porte 50 N	R		
Contraste visuel des portes ou de leur encadrement ainsi que de leur dispositif de manœuvre	R		
<b>11. Locaux ouverts au public, aux équipements et dispositifs de commande</b>			
Accès des locaux ouverts au public et sortie de manière autonome	R		
Contraste visuel et tactile des dispositifs de commande	R		
<b>12. Sanitaires</b>			
Cabinets d'aisances adaptés			
✓ Au moins 1 par niveau comportant des sanitaires	R		
✓ Aux mêmes emplacements que les autres	R		
1 lavabo accessible par groupe de lavabos	R		

1 sèche-mains, 1 miroir, 1 distributeur de savon et 1 patère accessible par groupe	R		
Espace d'usage latéral à la cuvette			
✓ Dimensions de 0,80 x 1,30 m	R		
✓ Situé à droite ou à gauche de la cuvette	R		
Espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour			
✓ Emplacement : dans le cabinet ou devant la porte	R		
✓ Dimensions : Ø 1,50 m	R		
Aménagements intérieurs des cabinets d'aisances adaptés			
✓ Dispositif permettant de refermer la porte	NR	Non posé lors de notre visite	CP 1201
Lave-mains			
o Plan supérieur à une hauteur $\leq 0,85$ m	R		
o Robinetterie ou cellule à déclenchement située à plus de 0,40 m de tout angle rentrant de parois ou de tout autre obstacle	R		
Hauteur de la cuvette entre 0,45 et 0,50 m	R		
✓ Barre d'appui latérale			
o Hauteur comprise entre 0,70 m et 0,80 m du sol	R		
o Permettant le transfert d'une personne en fauteuil roulant et apportant une aide au relevage	R		
o Barre d'appui supportant le poids d'une personne	R		
✓ Distance entre l'axe de la cuvette et la barre d'appui comprise entre 0,40 m et 0,45 m	R		
✓ Commande de chasse d'eau facilement accessible et manœuvrable	R		
Lavabo accessible			
✓ Vide en partie inférieure 0,70 x 0,60 x 0,30 m (HxLxP)	R		
✓ Préhension et accessibilité en position assise de la robinetterie	R		
<b>13. Sorties</b>			
Sorties repérables sans risque de confusion avec les issues de secours	R		
Sorties repérables directement ou par l'intermédiaire d'une signalétique en tout point où le public est admis	R		

#### 14. Éclairage

Valeurs d'éclairage

✓ 100 lux pour les circulations intérieures horizontales	R		
Éblouissement / Reflet	R		

#### 18. Cabines et espaces à usage individuel

Cheminement accessible desservant les cabines et espaces à usage individuel	R		
Cabines et espaces à usage individuel adaptés installés au même emplacement que les autres	R		
Nombre			
✓ 1 si $\leq 20$ cabines ou espaces à usage individuel	R		
Espace de manœuvre demi-tour $\varnothing 1,50$ m	R		
Équipement permettant de s'asseoir et de disposer d'un appui en position debout	NR	Non posé lors de notre visite	CP 1801
Douches adaptées			
✓ Siphon de sol	R		
✓ Équipement permettant de s'asseoir et de disposer d'un appui en position debout	HR	Non posé lors de notre visite	CP 1802
✓ Espace d'usage situé latéralement à l'équipement permettant de s'asseoir, de 0,80 m x 1,30 m	NR	Non posé lors de notre visite	CP 1803
✓ Espace de manœuvre demi-tour $\varnothing 1,50$ m	R		
✓ Équipements accessibles en position assis (patères, robinetterie, sèche-cheveux, miroirs, dispositif de fermeture de porte, etc.)	NR	Non posé lors de notre visite	CP 1804

# ATTESTATION ACCESSIBILITE VESTIAIRES FREGOUVILLE

## Levée d'observations



# **LES MODALITES DE MAINTENANCE DES APPAREILS D'ACCESSIBILITE**

